

Le 18 janvier 2022

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 18 janvier 2022 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément aux directives gouvernementales concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

**PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Madame Cheryl Brazeau, conseillère  
Monsieur Ian Gray, conseiller  
Madame Isabel Boulay, conseillère  
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

**AUSSI PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

\*\*\*\*\*

**2022-01-001 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 18 janvier 2022 à 19 h 35.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2022-01-002 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 18 janvier 2022 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 18 janvier 2022

7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	CESSION DE TERRAIN DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE / LOTS NUMÉROS 1 574 713, 1 575 196 ET 1 575 198 / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2022
7.2.3	COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
7.2.4	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
7.2.5	SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
7.2.6	AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
7.2.7	VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
7.2.8	RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER RECRUE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-11-124
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

**2022-01-003 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 sans modification.

ADOPTÉE

**2022-01-004 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU BUDGET DU 21 DÉCEMBRE 2021**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 21 décembre 2021 sans modification.

ADOPTÉE

Le 18 janvier 2022

**2022-01-005 4.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2021**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 sans modification.

ADOPTÉE

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2022-01-006 7.1.1 CESSION DE TERRAIN DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE / LOTS NUMÉROS 1 574 713, 1 575 196 ET 1 575 198 / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'INCLURE aux termes énoncés dans l'acte de vente pour les lots numéros 1 574 713, 1 575 196 et 1 575 198, acquis par la municipalité pour la somme de 1 \$ à la suite des inondations de 2017 et 2019, certaines dispositions particulières, et ce, afin de traduire la volonté du conseil municipal à savoir et sans s'y restreindre :

Le cessionnaire doit

- obligatoirement être propriétaire d'un lot contigu; et
- payer tous les frais inhérents à la transaction.

ADOPTÉE

**2022-01-007 7.2.1 LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent cinq mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-un cents (205 981,81 \$).

ADOPTÉE

**2022-01-008 7.2.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2022**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 18 janvier 2022

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- Contributions de l'employeur;
- Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- Service de la dette (capital et intérêts);
- Frais de carburant et déplacements;
- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-01-009

**7.2.3 COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2022;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2022 soit établie à trente et un mille six cent soixante-cinq dollars (31 665 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-01-010

**7.2.4 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2022;

Le 18 janvier 2022

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2022 soit établie à cent cinquante mille cinq cent quarante et un dollars (150 541 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2022-01-011**

**7.2.5 SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2022;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2022 soit établie à cent quatre-vingt mille quatre-vingt-douze dollars (180 092 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2022-01-012**

**7.2.6 AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2022;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2022 soit établie à quarante-deux mille deux cent soixante-quatre dollars (42 264 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

Le 18 janvier 2022

2022-01-013

**7.2.7 VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2022;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2022 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à trois cent cinquante mille huit cent soixante et onze dollars (350 871 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-01-014

**7.2.8 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'année 2022;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2022;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2022 soit établie à deux cent quatre mille six cent soixante et cinq dollars (204 665 \$);

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-01-015

**7.3.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER RECRUE / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-11-124**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 2021-11-124 soit modifiée en y remplaçant le libellé suivant :

« QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Jose De Los Rios à titre de pompier recrue au sein du Service de sécurité incendie en date du 23 novembre 2021. »

Le 18 janvier 2022

Par celui-ci :

« QUE la Municipalité accepte la nomination de M. Jose De Los Rios à titre de pompier recrue au sein du Service de sécurité incendie en date du 18 octobre 2021. ».

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2022-01-016 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 18 janvier 2022 à 19 h 48.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière